

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Té: 05/63/94/09/88

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 janvier 2011

L'an deux mille onze, le 05 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GRAMONT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORDES Denys, Maire.

Présents: Mme BENECH Marie-Pierre, Melle BORDES Stéphanie, M. ETIENNE Patrice, M. RAMIREZ Maurice, M. SUNÉ Jean-Claude, Mme VILLADIEU Claudine.

Absents Excusés : Mme FOURCADE Claude, Mme DELORME Gisèle, M. MOLES Aymeric, M. TRIFFAULT Claude.

Madame BENECH Marie Pierre a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1 : TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire de procéder au changement des volets de la salle de bain de l'appartement de la poste. Le Conseil Municipal valide ce changement.

2 : RESTES A REALISER :

Monsieur le Maire indique que pour payer les factures d'investissement de ce début d'année dans l'attente du vote du BP 2011, il est nécessaire d'inscrire des restes à réaliser au CA 2010 pour un montant de 8000€.

Le Conseil Municipal valide le montant des restes à réaliser de 8000€.

3 : CONTRACTUALISATION DES SUBVENTIONS AVEC LE CONSEIL GENERAL DE TARN ET GARONNE :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les projets qui pourraient être engagés par la commune :

- réhabilitation et agrandissement de la salle des fêtes, montant des travaux 228 000 € HT (17 220 € HT d'honoraires d'architecte compris).
- Divers aménagement communaux (rénovation de bornes – réfection de la voirie de la rue du château – réfection d'un mur de clôture dans le village – aménagement de l'entrée du village), montant des travaux 84 500 € HT (5500 € d'honoraires d'architecte compris) soit un programme d'un coût total de 312 500 € HT.

Monsieur le Maire précise que ces projets pourraient faire l'objet d'une contractualisation des subventions avec le Conseil Général de Tarn et Garonne.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition de programme de Monsieur le Maire,
- Sollicite du Conseil Général de Tarn et Garonne l'octroi de subventions relatives à l'ensemble des projets sus-mentionnés dans le cadre d'un contrat d'équipement,
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les projets sans attendre la décision portant attribution de la subvention globalisée départementale,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous actes conséquences des présentes.

4 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ET DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les projets qui pourraient être engagés par la commune :

- réhabilitation et agrandissement de la salle des fêtes, montant des travaux 228 000 € HT (17 220 € HT d'honoraires d'architecte compris).
- Divers aménagement communaux (rénovation de bornes – réfection de la voirie de la rue du château – réfection d'un mur de clôture dans le village – aménagement de l'entrée du village), montant des travaux 84 500 € HT (5500 € d'honoraires d'architecte compris) soit un programme d'un coût total de 312 500 € HT.

Dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne, année 2011 – phase 1, Monsieur le Maire précise que ces projets pourraient obtenir une subvention du Conseil Régional et une subvention au titre de la réserve parlementaire, il indique que concernant le projet de réhabilitation de la salle des fêtes, il faut lancer la phase réalisation.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve le montant des travaux présentés par Monsieur le Maire,
- Sollicite auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées et de la réserve parlementaire une subvention au taux le plus élevé possible,
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les projets sans attendre la décision portant attribution des subventions,
- Décide concernant le projet salle des fêtes de lancer la phase réalisation,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous actes conséquences des présentes.

5 : CAVEAU COMMUNAL : Achat caveau DIRAT et devis réfection :

Monsieur le Maire indique que les Messieurs DIRAT Armel et Rubin ont accepté la proposition de rachat par la mairie de leur caveau vide de toute sépulture pour la somme de 250 €.

Il demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- le rachat définitif de ce caveau pour la somme de 250 €
- le devis de 900€ pour sa remise en état et sa transformation en caveau communal d'attente et ossuaire présenté par l'entreprise BOLOGNINI de Fleurance.

Où l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal :

- valide le rachat du caveau vide de toute sépulture des Messieurs DIRAT Armel et Rubin pour la somme de 250 €.

- Valide le devis de remise en état et de transformation fait par l'entreprise BOLOGNIGNI pour un montant de 900 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document conséquence des présentes.

6 : COLUMBARIUM :

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BOLOGNINI concernant la réalisation d'un columbarium de six cases pour un montant de 1 800 €TTC.

Après délibération le Conseil Municipal :

- décide la création d'un columbarium de 6 cases au sein du cimetière communal
- valide le devis de l'entreprise BOLOGNINI pour un montant de 1 800 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer le bon pour accord.

7 : CERTIFICATS d'URBANISME OPERATIONNELS PARCELLES DOUTRES :

Monsieur le Maire indique que Mme et M. DOUTRES ont déposés trois Certificats d'Urbanismes opérationnels sur des parcelles leur appartenant au lieu-dit « Hameau de Gauran ».

Il indique que suite à la consultation du Syndicat Départemental d'Electrification (SDE), il s'avère que les trois opérations nécessiteraient une extension du réseau électrique de moins 100m.

De ce fait pour valider les trois CU, la Commune de Gramont doit faire savoir au SDE :

- Si elle refuse la réalisation de cette extension.
- Si elle accepte cette extension avec prise en charge financière totale par la commune
- Si elle fait jouer l'article 51 de la loi Urbanisme Habitat et met à la charge totale du pétitionnaire cette extension exclusive au projet.

Oùï l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil Municipal

Valide la décision de faire jouer l'article 51 de la loi Urbanisme Habitat et de mettre pour chacun des trois demandes de certificat d'urbanisme à la charge totale du pétitionnaire ces trois extensions.

8 : DIAGNOSTIC AMENAGEMENT VILLAGE par l'ATESAT :

Monsieur le Maire présente le diagnostic sur les aménagements du village réalisé par les services de la DDT dans le cadre de l'ATESAT.

Il indique que ce document pourra servir de point de départ à une réflexion globale de l'aménagement du village.

QUESTIONS DIVERSES :

Néant

La séance est levée à 22h30

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 05/01/2011 :

Délibération N° 2011-05/01-1 : Contractualisation des subventions avec le Conseil Général de Tarn et Garonne
Délibération N° 2011-05/01-2 : Demande de subventions au Conseil Régional et au titre de la Réserve
Parlementaire

Délibération N° 2011-05/01-3 : CAVEAU COMMUNAL : Achat caveau DIRAT et devis réfection :

Délibération N° 2011-05/01-4 : COLUMBARIUM :

Signatures Membres du Conseil Municipal :

BORDES Denys	MAIRE		
VILLADIEU claudine	1er Adjoint		
RAMIREZ Maurice	2ème Adjoint		
TRIFFAULT Claude	3ème adjoint	Absent Excusé	
BORDES Sétphanie	Conseiller		
BENECH Marie-Pierre	Conseiller		
DELORME Gisèle	Conseiller	Absente Excusée	
ETIENNE Patrice	Conseiller		
FOURCADE Claude	Conseiller	Absente Excusée	
MOLES Aymeric	Conseiller	Absent Excusé	
SUNÉ Jean-claude	Conseiller		